

# Procès-verbal De conseil municipal Séance du 6 mars 2026

**Membres présents :** M. Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE, M Julien CHENARD, Mme Colette GENDROT, Mme Isabelle LEBRETON, M Pascal FORTIN, Mme Jocelyne MISERIAUX, M Anthony LEBRETON, Mme Gwénaëlle RENOUX, M Eric TOULY, Mme Elodie PETITJEAN, Mme Céline MARSAIS et M Edmond LEVEQUE

**Membres absents excusés :** Mme Gwénaëlle RENOUX donne pouvoir à Mme Elodie PETITJEAN jusqu'à son arrivée.

**Membres absents :** sans objet

Mme Aline GIACALONE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## Approbation du PV du 23 janvier 2026

Le Procès-verbal de la séance précédente a été transmis aux conseillers, il est validé à l'unanimité.

## Décision Modificative de la délibération d'ouverture des crédits avant le vote du BP2026

Pour pouvoir régler les frais de notaires liés à l'acquisition des bouts de parcelle dans le prolongement de la rue Joseph Lorée, nous devons modifier la délibération prise en décembre.

Des crédits sont inscrits au 2111 sur l'opération 140 pour 1 100.00 € et la même somme est retirée du compte 2158 sur l'opération 86.

Chapitre	Opération	Article	Libellé	Montant
16		165	Dépôt de Garantie	1 000.00 €
21	140	2111	Acquisition de terrains	1 100.00 €
	140	212	Aménagement de terrain	12 000.00 €
	118	2152	Installations de voirie	20 000.00 €
	118	2153	Installations Réseaux divers	7 000.00 €
	118	2157	Matériel Technique de voirie	12 000.00 €
	86	2158	Matériel technique divers	8 900,00 €
23	154	231	Immobilisations corporelles en cours	200 000.00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>262 000.00 €</b>

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, valide la modification proposée ci-dessus.

## Renouvellement convention de mise à disposition de la médiathèque à Roche aux Fées Communauté

Dans le cadre du transfert de la compétence « Lecture publique » à Roche aux Fées Communauté, une convention de mise à disposition des locaux de la Médiathèque avait été signée et arrive à échéance. Il est proposé de la renouveler aux conditions suivantes :

- Mise à disposition gratuite d'un local municipal affecté au service public « Lecture publique ».
- La convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 3 ans. Reconduction. Cette convention est reconductible expressément pour la même durée, 3 ans, sans pouvoir excéder 6 ans

La Commune supporte les charges suivantes :

- La conformité et la sécurité du bâtiment (obligations ERP, accessibilité, contrôles périodiques, SSI, installations électriques, etc.)
- L'entretien courant (ménage des locaux et des vitreries, entretien des abords et l'environnement extérieur, travaux, ampoules, remplacements de vitres, etc.),

- Le gros entretien, les travaux de rénovation, construction et remplacement d'équipements structurants (chauffage, toiture, etc.),
- Les fluides: chauffage, eau, gaz, électricité, internet, etc., et plus généralement les charges liées à l'immeuble (taxes foncières, assurances immeuble ...)

Roche aux Fées Communauté supporte les charges suivantes

- L'entretien courant de ses propres biens (collections, matériels, informatique, mobilier acquis par l'EPCI) et leur renouvellement ;
- Les consommables et l'organisation du service ;
- Les menues réparations liées à son usage (*ex : remplacement petit matériel détérioré par usage, hors vétusté/structure*).

Roche aux Fées Communauté peut organiser des accueils/animations avec des tiers (associations, établissements scolaires, intervenants) dès lors que l'objet est compatible avec la compétence « lecture publique ».

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- Accepte de mettre à disposition les locaux de la Médiathèque à Roche aux Fées Communauté
- Valide la convention proposée
- Autorise le Maire à la signer

### **Avis sur la demande d'agrandissement de cheptel du GAEC des coteaux**

**Daniel Bordier, concerné à titre personnel, ne prend pas part au débat ni au vote et quitte la salle du conseil**

Dans le cadre de l'installation d'un jeune agriculteur au sein du GAEC des Côteaux et de la demande d'agrandissement du cheptel de vaches laitières, une enquête publique a eu lieu du 19 janvier au 17 février 2026.

Le cheptel passerait de 150 à 315 vaches laitières sur une surface totale pour l'exploitation de 230 ha sur 2 sites : "Le Grand Pâtis" à Thourie et "L'Hermanière" à Coësmes

Les capacités de stockage en fumière après projet sont suffisantes.

Une demande de permis de construire est en cours avec l'agrandissement du bâtiment principal, l'installation de robots de traite, de silos et d'une fosse circulaire non couverte.

Le conseil doit émettre un avis sur cette demande d'agrandissement du cheptel.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, donne un avis favorable à la demande d'agrandissement du cheptel du GAEC des Côteaux.

### **Vente d'une portion de la voie communale N°106 dite de la Pilais au lieu-dit « La Connellerie »**

Lors de la séance du 19 décembre 2025 le conseil a donné un avis favorable à la vente d'une portion de la voie communale N°106 dite de la Pilais au lieu-dit « La Connellerie » sous réserve du résultat de l'enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 8 au 27 janvier.

Aucune remarque n'a été formulée et le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au déclassement et à l'aliénation de la portion considérée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- Suit l'avis du commissaire enquêteur
- Valide le déclassement et l'aliénation de la portion considérée ci-dessus
- Accepte la vente de cette portion au tarif fixé par la délibération N°2025-81 en date du 19-12-2025.
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente

### **Vente d'une portion du chemin rural N°28 dit du Val au lieu-dit « Le Val »**

Lors de la séance du 14 novembre 2025 le conseil a donné un avis favorable à la vente d'une portion du chemin rural N°28 dit du Val au lieu-dit « Le Val » sous réserve du résultat de l'enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 8 au 27 janvier.

Aucune remarque n'a été formulée et le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au déclassement et à l'aliénation de la portion considérée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- Suit l'avis du commissaire enquêteur
- Valide le déclassement et l'aliénation de la portion considérée ci-dessus
- Accepte la vente de cette portion au tarif fixé par la délibération N°2025-81 en date du 19-12-2025.
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente

## **Vente d'une portion du chemin rural N° 33 dit de la Pilais au lieu-dit « La Pilais »**

Lors de la séance du 14 novembre 2025 le conseil a donné un avis favorable à la vente d'une portion du chemin rural N°33 dit de la Pilais au lieu-dit « La Pilais » sous réserve du résultat de l'enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 8 au 27 janvier.

Aucune remarque n'a été formulée et le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au déclassement et à l'aliénation de la portion considérée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- Suit l'avis du commissaire enquêteur
- Valide le déclassement et l'aliénation de la portion considérée ci-dessus
- Accepte la vente de cette portion au tarif fixé par la délibération N° 2025-81 en date du 19-12-2025.
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente

## **Vente d'une portion du chemin d'exploitation N° 128 au lieu-dit « Beaumont Férard »** *Anthony Lebreton, concerné à titre personnel, ne prend pas part au débat ni au vote et quitte la salle du conseil.*

Lors de la séance du 19 décembre 2025 le conseil a donné un avis favorable à la vente d'une portion du chemin d'exploitation N°128 au lieu-dit « Beaumont Férard » sous réserve du résultat de l'enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 8 au 27 janvier.

Extrait du rapport d'enquête publique - conclusion du commissaire enquêteur :

*« En l'état actuel des propriétaires, le projet d'aliénation enclaverait les parcelles ZT0048, ZS0069 et ZS0070.*

*Par ailleurs, les courriels reçus évoquent un intérêt à l'existence de ce chemin pour accéder à la rivière (pêcheurs) située en contre-bas de la parcelle ZS0070, puis éventuellement l'utilisation d'un ponceau pouvant la franchir accédant ainsi au territoire de la commune de Lalleu. Cet itinéraire, qui n'est pas référencé comme itinéraire de randonnée, transite par la parcelle n°ZS0070 et passe donc en terrain privé avec, semble-t-il, un accord tacite du propriétaire de celle-ci.*

*Au-delà d'une impossibilité à l'aliénation pour cause d'enclavement, il me semblerait intéressant de mener une réflexion sur une concrétisation de cet itinéraire. »*

Considérant que ce chemin rural n'est pas un sentier officiel de randonnée

Considérant que les parcelles ZT0001, ZT0048 et ZS0069 sont exploitées par le même exploitant

Considérant que la parcelle ZS0072 a été acquise par le GFA Hersant

Après délibération, le conseil municipal, par vote à bulletin secret (10 votes pour, 2 votes contre et 1 abstention) :

- Ne suit pas l'avis du commissaire enquêteur
- Valide le déclassement et l'aliénation de la portion considérée ci-dessus
- Accepte la vente de cette portion au tarif fixé par la délibération N° 2025-81 en date du 19-12-2025.
- Autorise Le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

## **Aménagement à l'espace festif**

*Mme Isabelle Lebreton, concernée à titre personnel, ne prend pas part au débat ni au vote et quitte la salle du conseil*

Afin de faciliter l'usage des chariots de chaises et de tables au préau de l'espace festif, il est nécessaire d'aménager une allée bétonnée entre le local de stockage et le préau. 2 entreprises ont été consultées :

<b>Entreprise</b>	<b>Tarif HT</b>	<b>Tarif TTC</b>
EVIN - Thourie	2 470.00 €	2 964.00 €
LEPAGE - Retiers	3 495.00 €	4 194.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- Valide l'aménagement proposé à l'espace festif
- Valide le devis de l'entreprise EVIN pour un montant de 2 470.00 € HT
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette commande

## Renouvellement d'un jeu pour enfants à la zone de loisirs

La maisonnette de la zone de loisirs est très abîmée et nécessite soit une remise en état soit un remplacement complet. La commission « Affaires scolaire jeunesse et sports » s'est réunie pour étudier plusieurs modèles.

Le modèle LC01174M de chez Manutan a retenu leur attention : adaptée aux enfants de 2 à 8 ans, elle compte 2 bancs longs, 1 table intérieure, 3 comptoirs extérieurs et un panneau ludique.

Tarif : 3 069.00 € HT livré non montée soit 3 682.80 € TTC livré non montée. Il faudra y ajouter les frais éventuels de scellement et de recharge en graviers

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- Valide le remplacement de la maisonnette de la zone de loisirs
- Valide le modèle de Manutan pour 3 069.00 € HT
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette commande
- Inscrit les crédits correspondants au BP2026

## Acquisition de l'immeuble 11 place de l'église : sollicitation de la subvention départementale du programme « Ambitions communes »

Le département soutient l'acquisition dans le bâti ancien en vue de la production de logement en centre bourg. Le montant peut atteindre 50% du montant d'acquisition hors frais de notaire.

Notre dossier pourrait passer en commission permanente du 7 avril 2026.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- Valide la demande de subvention au Département dans le cadre du programme « Ambitions communes »
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette subvention

## Présentation des Comptes Financiers Uniques 2025

Le Compte Financier Unique est le document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion établi par la Trésorerie et le compte administratif établi par l'ordonnateur. Il est présenté aux membres du conseil pour chaque budget (principal, transport scolaire, assainissement collectif et lotissement).

Suite à une panne informatique du logiciel CDG-D de la DRFIP entre le 05-02 et le 27-02-2026, les CFU n'ont pas pu être validés par la trésorerie de Vitré, ils ne peuvent donc pas être soumis au vote.

### **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 TRANSPORT SCOLAIRE**

Dépenses de fonctionnement : 10 489.89 €

Recettes de fonctionnement : 10 109.84 € => Excédent de fonctionnement 2025 : - 380.05 €

⇒ Résultat de clôture fonctionnement 2025 : - 380.05 €

Dépenses d'investissement : 0 €

Recettes d'investissement : 0 € => Résultat d'investissement 2025 : 0 €

⇒ Résultat de clôture investissement 2025 : 0 €

### **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Dépenses de fonctionnement : 37 740.30 €

Recettes de fonctionnement : 38 891.26 € => Excédent de fonctionnement 2025 : 4 240.96 €

⇒ Résultat de clôture fonctionnement 2025 : - 22 589.85 €

Dépenses d'investissement : 15 138.62 €

Recettes d'investissement : 20 795.48 € => Excédent d'investissement 2025 : 5 656.86 €

⇒ Résultat de clôture investissement 2024 : 44 969.28 €

### **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 LOTISSEMENT DU GUESCLIN**

Dépenses de fonctionnement : 14 510.25 €

Recettes de fonctionnement : 400.00 € => Déficit de fonctionnement 2025 : - 14 110.25 €

⇒ Résultat de clôture fonctionnement 2025 : 85 522.56 €

Dépenses d'investissement : 0 €

Recettes d'investissement : 0 € => Résultat d'investissement 2025 : 0.00 €

⇒ Résultat de clôture investissement 2025 : 0.00 €

### **COMPTE FINANCIER UNIQUE PRINCIPAL 2025**

Dépenses de fonctionnement : 524 503.07 €

Recettes de fonctionnement : 751 871.52 € => Excédent de fonctionnement 2025 : 227 368.45 €

⇒ Résultat de clôture fonctionnement 2025 : 850 181,27 €

Dépenses d'investissement : 889 445,28 €

Recettes d'investissement : 809 703,77 €

=> déficit d'investissement 2025 : - 79 741,51 €

⇒ Résultat de clôture investissement 2025 : - 599 032,08 €

## Arrivée de Mme Gwénaëlle Renoux

### Evolution de la marge brute

La marge brute représente la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Elle constitue l'un des indices d'évaluation de la santé financière d'une structure. La marge brute 2025 pour la commune est de 227 368 €. Somme qui peut donc être allouée aux dépenses d'investissement.

### Organisation matérielle des élections

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Les conseillers s'organisent pour assurer les permanences au bureau de vote (de 8h à 18h) et le dépouillement dès 18h.

### Formation Premiers Secours Niveau 1

Une formation aux premiers secours est organisée le mercredi 15 avril 2026 à destination des 6 agents municipaux. Ouverte pour un groupe de 10 personnes, elle sera complétée par les agents municipaux volontaires du RPI ou de communes environnantes. 50 € / stagiaires (à la charge des communes concernées).

### Initiation aux gestes qui sauvent

La commune propose aux Thourisiens une formation aux gestes qui sauvent prise en charge par Groupama. Dispensée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, elle aura lieu le samedi 26 septembre de 9h30 à 11h30 à la salle Auguste Pavie.

Les inscriptions sont ouvertes en mairie (15 places maximum)

### Conseil Municipal des Jeunes

La dernière réunion du CMJ aura lieu le samedi 7 mars. Elle sera l'occasion de remettre aux jeunes conseillers leur diplôme de participation.

La dernière action sera le bal des jeunes le samedi 7 mars de 16h30 à 19h

### Marché de printemps

Le marché de printemps aura lieu le samedi 11 avril de 10 h à 14h à la zone de loisirs.

Des créateurs et artisans viendront exposer en plus des exposants habituels

### Programme de rénovation voirie 2026

La commission Voirie s'est réunie le 24 janvier pour déterminer les routes à entretenir, elle propose :

Réparation en tri couche : CR N° 27 dit du Petit Val

Reprofilage et réparation en PATA :

- Ancienne RD163 au niveau du carrefour de la Beuchetière
- CR N°53 dit des Granges (entre la Morais et l'entrée de bourg)
- CR N°14 dit de La Picardière
- CR N°30 dit de la Métairie neuve
- VC N°4 dite du Fresne entre « La Métairie Neuve » et « Le Bois Noir »
- VC N°106 dite de la Pilais entre la patte d'Oie de La Touche jusqu'au carrefour de la Pilais

Reprofilage et réparation en enrobé à froid :

- CR N°36 dit de la Filaisière
- VC N°4 dite du Fresne entre « Le Bois Noir » et le carrefour de la RD 107

Curage de fossés :

- CR N°21 dit du Grand Beaumont entre « L'Ariochetais et la RD 163 »
- CR N°10 dit « du Fuboeuvre » entre la patte d'Oie de la route de Soulvache et « Le Fuboeuvre »
- VC N°4 dite du Fresne entre « Le Val » et « La Métairie Neuve »
- VC N°4 dite du Fresne entre « Le Fresne Moison » et « Le Bois Noir »

- VC N°106 dite de la Pilais entre la patte d'Oie de La Touche jusqu'au carrefour de la Pilais

Réparation en bicouche :

- Autour des BAV du bourg
- Les allées piétonnes du bourg
- Derrière la salle Pavier pour le ré aménagement de l'espace de stockage des containers

Le conseil valide la proposition de la commission mais il faut s'assurer que le montant total des travaux n'excède pas 40 000 € HT pour adapter la procédure de consultation : mise en concurrence ou appel d'offres.

**SMICTOM SUD EST 35**

Depuis 15 ans, le volume de déchets n'a pas diminué mais le tri est de plus en plus efficace : +8% sur les recyclables, +3% sur les papiers, +4% en déchetterie et +2% sur les déchets ménagers.

**Point sur les travaux en cours**

La signalétique du centre bourg a été posée.

Le projet Espacil est hors d'eau hors d'air.

L'accès au futur espace multiservice est en cours de reprise pour corriger l'escalier.

**Informations diverses :**

Le recensement de la population est terminé. La commune compte 892 Thourisiens et Thourisiennes

Les travaux de réparation de la voute de l'église auront lieu le lundi 9 mars par l'entreprise Galoger pour un montant de 2 910.96 € TTC

La PAC de l'école a été remise en état par TechniSAV pour un montant de 957.26 € TTC pour e vase d'expansion et 821.34 € pour l'écran de contrôle.

Le conseil est chaleureusement remercié pour ces 6 années de travail au bénéfice de la commune

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 23h25

Délibéré en séance les jours et an susdits.

